

Coûts comparés de l'arbitrage international

Douze institutions à l'épreuve d'un litige d'un million d'euros

Hervé Guyader, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit · Président du Comité français pour le droit du commerce international

Édition de septembre 2026. Barèmes et règlements vérifiés sur les publications officielles des institutions ; montants convertis aux taux de référence de la Banque centrale européenne du 18 septembre 2026 et arrondis.

Tableau comparatif

Litige d'environ 1 M€ (1 146 000 USD), arbitre unique, montants arrondis en euros aux taux BCE du 18 septembre 2026 ; frais de l'institution et honoraires de l'arbitre seulement, hors avocats, experts, traductions, audiences et exécution.

Institution	Domaine ou implantation	Modèle de tarification	Frais d'enregistrement	Frais administratifs (1 M€)	Honoraires de l'arbitre unique (1 M€)	Total institution et arbitre, hors enregistrement	Prévisibilité	Observation pour la clause
ICC (Cour internationale d'arbitrage)	Arbitrage commercial international	Barème progressif par tranches (Schedule of Fees 2026, en vigueur depuis le 1er juin 2026)	5 000 USD, soit environ 4 360 €, imputés sur la provision	Environ 20 500 € (23 512 USD)	De 13 600 € à 60 600 €, moyenne 37 100 € (15 633 à 69 392 USD)	De 34 200 € à 81 100 €, moyenne 57 600 € ; en procédure accélérée (applicable de plein droit) : de 31 400 € à 69 000 €, moyenne 50 200 €	Élevée	Référence mondiale pour les contrats complexes et multipartites ; la procédure accélérée s'applique de plein droit jusqu'à 4 M USD pour les clauses conclues depuis le 1er juin 2026
LCIA	Arbitrage international, siège londonien	Facturation horaire de l'institution (190 à 300 GBP) et des arbitres (250 à 650 GBP), plus 5 % des honoraires du tribunal	1 950 GBP, soit environ 2 270 €, non remboursables	Pas de barème ; médiane observée 2017-2024 : 19 200 € (22 000 USD) pour les litiges de 1 à 10 M USD	Pas de barème ; médiane observée : 85 500 € (98 000 USD) pour les litiges de 1 à 10 M USD	Aucun barème. Médianes observées : 22 700 € (26 000 USD) sous 1 M USD, 103 800 € (119 000 USD) entre 1 et 10 M USD	Faible à moyenne	Compétitive pour les dossiers courts ; le coût suit le temps consacré, avec une durée médiane de 20 mois pour la tranche 1 à 10 M USD

Institution	Domaine ou implantation	Modèle de tarification	Frais d'enregistrement	Frais administratifs (1 M€)	Honoraires de l'arbitre unique (1 M€)	Total institution et arbitre, hors enregistrement	Prévisibilité	Observation pour la clause
SIAC	Asie, commerce international, dossiers multipartites	Barème progressif par tranches, plafonds fixés par le Registrar (Schedule of Fees 2025)	3 000 SGD, soit environ 2 050 €, pour une partie étrangère (3 270 SGD à Singapour, TVA comprise)	Moyenne 9 800 €, maximum 13 100 € (14 389 à 19 185 SGD)	Moyenne 36 700 €, maximum 48 900 € (53 719 à 71 625 SGD)	Moyenne 46 500 €, maximum 62 000 €, hors TVA de 9 %	Élevée	Très adaptée aux contrats avec l'Asie ; procédure accélérée sur demande entre 1 et 10 M SGD, procédure simplifiée (Streamlined) jusqu'à 1 M SGD avec frais réduits de moitié
HKCIAC	Hong Kong, Chine et Asie	Au choix des parties : taux horaire plafonné (7 500 HKD, soit environ 830 € l'heure) ou barème ad valorem (Schedule 3) ; tarifs applicables depuis le 1er janvier 2026	10 000 HKD, soit environ 1 110 €, non remboursables	Environ 10 000 € (89 566 HKD)	Plafond de 51 600 € (464 120 HKD) en option ad valorem ; en option horaire, selon le temps passé	Jusqu'à environ 61 600 € (553 686 HKD) en option ad valorem, hors frais	Moyenne à élevée selon l'option	Bon choix pour les litiges liés à Hong Kong ou à la Chine ; la procédure accélérée s'applique jusqu'à 50 M HKD ; fixer dans la clause le mode de rémunération du tribunal
SCC Arbitration Institute	Europe, Europe du Nord et Europe orientale	Barème progressif par tranches (Appendice IV des Règles 2023, tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2024)	3 000 €, non remboursables, imputés sur les frais administratifs	Environ 20 200 € (enregistrement compris)	De 20 000 € à 51 700 €, médiane 35 900 €	De 40 200 € à 72 000 €, médiane 56 100 €	Élevée	Solution européenne équilibrée ; le règlement de procédure accélérée, à barème réduit, ne s'applique que sur accord des parties
Swiss Arbitration Centre	Arbitrage international, siège suisse	Barème progressif par tranches (Appendice B des Swiss Rules 2021)	4 500 CHF, soit environ 4 760 €, par partie, non imputés	Environ 3 200 € (3 000 CHF)	De 23 400 € à 74 600 €, moyenne 49 000 € (22 152 à 70 608 CHF)	De 26 600 € à 77 800 €, moyenne 52 200 €	Élevée	Neutralité du siège et frais administratifs très faibles ; la procédure accélérée, avec arbitre unique, s'applique de plein droit jusqu'à 1 M CHF

Institution	Domaine ou implantation	Modèle de tarification	Frais d'enregistrement	Frais administratifs (1 M€)	Honoraires de l'arbitre unique (1 M€)	Total institution et arbitre, hors enregistrement	Prévisibilité	Observation pour la clause
ICDR (AAA)	Litiges avec une partie américaine	Frais administratifs par tranches (barème du 1er septembre 2025), honoraires des arbitres fixés à leur propre taux	Initial Filing Fee de 8 925 USD, soit environ 7 790 € pour la tranche 1 à 10 M USD (1 450 USD pour les plus petits litiges)	Environ 16 200 € (8 925 USD à l'ouverture et 9 675 USD à la fixation de l'audience)	Au taux de l'arbitre, non plafonné ; l'AAA-ICDR évoque de 300 à 800 USD l'heure et plus	Frais administratifs seuls : environ 16 200 € ; le total dépend entièrement du tribunal	Moyenne	Pertinent pour les contrats liés aux États-Unis ; la distinction ancienne entre barèmes Standard et Flexible a disparu du barème en vigueur ; procédure accélérée de plein droit jusqu'à 500 000 USD
WIPO / OMPI	Propriété intellectuelle, technologie, actifs incorporels	Barème institutionnel par tranches (Schedule of Fees en vigueur depuis le 1er juillet 2021)	2 000 USD, soit environ 1 745 €, non remboursables	Environ 3 490 € (4 000 USD)	Taux horaire indicatif de 300 à 600 USD (260 à 520 €) ; en arbitrage accéléré, forfait de 20 000 USD (17 450 €)	Frais institutionnels : environ 5 240 € ; en arbitrage accéléré, total d'environ 19 200 € tout compris (22 000 USD)	Élevée	Institution spécialisée ; réduction de 25 % pour les PME ; le règlement accéléré, à forfait, se choisit dans la clause
CIETAC	Chine et contrats avec des entreprises chinoises	Barème unique par tranches couvrant l'institution et le tribunal (Règles 2024, Schedule I pour les affaires internationales)	10 000 RMB, soit environ 1 300 €, non remboursables	Frais d'arbitrage global de 190 125 RMB, soit environ 24 800 €, tribunal compris	Compris dans le frais d'arbitrage ; rémunération spéciale horaire possible sur accord (art. 85)	Environ 26 100 € tout compris (200 125 RMB), hors frais réels	Élevée	Économique en apparence, mais trois arbitres par défaut au-dessus de 5 M RMB ; à envisager lorsque la Chine est le siège ou le lieu d'exécution
SCMA	Affrètement, transport maritime, construction et vente de navires	Aucun frais de dépôt ni d'administration ; arbitres rémunérés à leur taux horaire ou journalier (Standard Terms of Appointment)	Néant ; 1 500 SGD, soit environ 1 025 €, pour une nomination par le président	Néant (services annexes facturés à l'acte : 150 SGD par certification)	Au taux convenu avec l'arbitre ; en procédure accélérée (jusqu'à 300 000 USD), plafond de 10 000 à 15 000 USD	Frais institutionnels quasi nuls ; le coût se résume aux honoraires du tribunal	Moyenne	Très pertinente pour les litiges maritimes purs ; la procédure accélérée plafonne aussi les frais d'avocat récupérables (15 000 à 20 000 USD)

Institution	Domaine ou implantation	Modèle de tarification	Frais d'enregistrement	Frais administratifs (1 M€)	Honoraires de l'arbitre unique (1 M€)	Total institution et arbitre, hors enregistrement	Prévisibilité	Observation pour la clause
CAMP (Chambre arbitrale maritime de Paris)	Litiges maritimes francophones et européens	Barème unique par tranches couvrant les frais de la Chambre et les honoraires des arbitres (en vigueur depuis le 16 juin 2022)	Consignation initiale de 2 000 € HT, imputée sur le montant final	Compris dans le barème global	Compris dans le barème global ; arbitre unique : 60 % du barème	27 540 € HT avec un arbitre unique ; 45 900 € HT avec trois arbitres ; 7 080 € HT pour un litige de 100 000 € avec arbitre unique	Élevée	Choix naturel pour les litiges maritimes liés à la France ; second degré possible au-delà de 30 000 € ; procédure accélérée sans seuil monétaire
ICSID / CIRDI	Différends investisseur-État	Frais annuels d'administration et rémunération horaire des arbitres (Schedule of Fees 2023, Memorandum 2022)	25 000 USD, soit environ 21 800 €, non remboursables	52 000 USD par an, soit environ 45 400 €	500 USD l'heure (environ 436 €), plus 900 USD de per diem	Hors de l'échelle de l'arbitrage commercial : le coût se mesure sur une procédure de plusieurs années, à l'heure et par avances successives	Élevée pour l'administration, faible pour le total	Réservé aux différends fondés sur un traité ou une loi d'investissement ; hors champ pour une clause commerciale ordinaire

Procédures accélérées : ce qu'un litige d'un million d'euros déclenche

Le montant retenu se situe précisément dans la zone où plusieurs règlements basculent d'eux-mêmes en procédure accélérée. Le tableau ci-dessous indique, pour chaque institution, le seuil applicable et l'effet sur le coût.

Institution	Seuil	Application	Effet sur le coût et la durée
ICC	Jusqu'à 4 M USD (clauses conclues depuis le 1er juin 2026) ; 3 M USD pour les clauses de 2021 à mai 2026	De plein droit, sauf exclusion par les parties	Honoraires d'arbitre réduits de 20 %, arbitre unique, sentence dans les six mois
SIAC	Simplifiée jusqu'à 1 M SGD ; accélérée de 1 à 10 M SGD	Simplifiée de plein droit ; accélérée sur demande	Frais réduits de moitié en procédure simplifiée ; aucune réduction en procédure accélérée
HKIAC	Jusqu'à 50 M HKD (depuis le 1er janvier 2026)	Sur demande	Pas de barème réduit ; arbitre unique et calendrier resserré
Swiss Arbitration Centre	Jusqu'à 1 M CHF	De plein droit, sauf décision contraire de la Cour	Arbitre unique, échange unique d'écritures, sentence dans les six mois

Institution	Seuil	Application	Effet sur le coût et la durée
SCC	Aucun seuil	Sur accord des parties (règlement distinct)	Barème réduit : enregistrement 2 500 €, frais administratifs d'environ 11 600 € pour 1 M€
ICDR	Jusqu'à 500 000 USD	De plein droit	Pas de barème réduit ; arbitre unique, sentence dans les 30 jours de la clôture
WIPO / OMPI	Aucun seuil	Sur choix des parties (règlement accéléré distinct)	Enregistrement gratuit, administration 2 000 USD, arbitre au forfait de 20 000 USD
CIETAC	Jusqu'à 5 M RMB	De plein droit sous le seuil	Pas de réduction de frais ; arbitre unique
SCMA	Jusqu'à 300 000 USD	De plein droit sous le seuil	Honoraires plafonnés à 10 000 ou 15 000 USD ; sentence dans les 21 jours
CAMP	Aucun seuil	Lorsque les circonstances le justifient	Arbitre unique, sentence dans les 45 jours de la saisine
LCIA	Aucune procédure accélérée	Sans objet	Seule la constitution accélérée du tribunal existe (art. 9A)

Repères de conversion

Les conversions utilisent les taux de référence publiés par la Banque centrale européenne le 18 septembre 2026, dernier jour ouvré disponible : 1 EUR = 1,1460 USD, 0,8588 GBP, 0,9462 CHF, 7,6755 CNY, 8,9903 HKD et 1,4651 SGD.

Devise	Équivalence indicative
1 USD	0,873 €
1 GBP	1,164 €
1 CHF	1,057 €
1 CNY (RMB)	0,130 €
1 HKD	0,111 €
1 SGD	0,683 €

Orientations selon l'objet du contrat

Priorité du contractant	Institutions à examiner en priorité	Justification
Réduire le coût d'un litige maritime simple	CAMP, SCMA	Barème global de 27 540 € HT pour 1 M€ à la CAMP ; frais institutionnels nuls et honoraires plafonnés en procédure accélérée à la SCMA
Prévoir le budget avec précision	CAMP, CIETAC, SCC, ICC, Swiss Arbitration Centre	Barèmes intégralement liés au montant du litige, avec calculateurs officiels
Traiter un litige complexe ou multipartite	ICC, SIAC, LCIA, HKIAC	Outils de jonction, consolidation et intervention éprouvés
Contracter avec une entreprise chinoise	HKIAC, CIETAC, SIAC	Exécution facilitée en Chine continentale ; arrangement Hong Kong-Chine sur les mesures provisoires
Préserver la neutralité du siège	Swiss Arbitration Centre, SCC, ICC	Sièges perçus comme neutres et frais administratifs modestes en Suisse
Litige de propriété intellectuelle ou de technologie	WIPO / OMPI	Barème dédié, réduction PME, arbitrage accéléré au forfait
Litige avec une partie américaine	ICDR, ICC	Pratique nord-américaine ; à l'ICDR, encadrer le taux horaire de l'arbitre dès la clause
Différend investisseur-État	ICSID / CIRDI	Compétence fondée sur un traité ou une loi d'investissement, exécution simplifiée par la Convention de Washington

Six règles pour la rédaction de la clause

Première règle : pour un litige d'un million d'euros, le choix de l'institution fait varier la facture du simple au quadruple. Environ 26 000 € tout compris au CIETAC, 27 540 € HT à

la CAMP, entre 40 000 et 72 000 € à la SCC, jusqu'à 62 000 € au SIAC, jusqu'à 81 000 € à l'ICC en procédure ordinaire, et une médiane observée de 104 000 € à la LCIA. À ce niveau de montant, l'écart entre deux institutions dépasse souvent ce que le client acceptera de payer d'honoraires d'avocat pour rédiger la clause. La négociation du contrat est le seul moment où cet écart se décide gratuitement.

Deuxième règle : le nombre d'arbitres pèse plus lourd que le nom de l'institution. À la CAMP, un tribunal de trois membres coûte 45 900 € HT contre 27 540 € ; en Suisse, deux fois et demie le tarif de l'arbitre unique ; à l'ICC et au SIAC, trois fois les honoraires. Sous deux ou trois millions d'euros, stipuler l'arbitre unique dans la clause, plutôt que de s'en remettre à la décision de l'institution au moment du litige, est l'économie la plus sûre du tableau.

Troisième règle : entre un barème et un compteur horaire, préférer le barème lorsque le client a besoin de provisionner. L'ICC, le SIAC, la SCC, le Swiss Arbitration Centre, le CIETAC et la CAMP donnent un chiffre avant le dépôt de la demande, et leurs calculateurs officiels le confirment en quelques secondes. La LCIA et l'ICDR, par construction, ne le font pas. Ce n'est pas un défaut en soi : sur un dossier lourd en documents, l'horaire peut se révéler moins cher que l'ad valorem. Mais il faut alors, dans la clause elle-même, plafonner le taux de l'arbitre, comme le permet le HKIAC, ou accepter de ne rien savoir du budget avant la constitution du tribunal.

Quatrième règle : vérifier le seuil de la procédure accélérée avant de signer, parce que le litige d'un million d'euros bascule d'office dans ce régime à l'ICC (jusqu'à 4 M USD depuis le 1er juin 2026), en Suisse (jusqu'à 1 M CHF) et au HKIAC (jusqu'à 50 M HKD), avec un arbitre unique et un calendrier resserré que les parties n'auront pas choisis. Celui qui veut trois arbitres et une instruction complète doit l'écrire ; celui qui veut la rapidité doit s'assurer que le montant probable du litige reste sous le seuil, ou opter expressément pour le règlement accéléré là où il est facultatif (SCC, OMPI, SIAC au-delà de 1 M SGD).

Cinquième règle, propre au maritime : un litige d'affrètement, de construction ou de vente de navire, simple et sans multiplicité de parties, se traite mieux et moins cher devant une chambre spécialisée. La CAMP règle tout, Chambre et arbitres compris, pour 27 540 € HT ; la SCMA ne facture rien d'autre que la nomination et plafonne les honoraires à 15 000 USD sous 300 000 USD. Les institutions généralistes retrouvent leur intérêt dès que le dossier devient multipartite, que l'exécution se fera hors d'Europe ou que le cocontractant refuse une chambre perçue comme trop proche de l'autre partie.

Enfin, le coût le plus bas ne fait jamais la meilleure clause. Une institution bon marché qui ne sait pas remplacer un arbitre récusé, joindre une procédure connexe ou rendre une sentence exécutable là où se trouvent les actifs coûte, au bout du compte, plus cher que l'ICC. La clause complète fixe donc en même temps l'institution, le siège, la langue, le nombre d'arbitres, le régime accéléré, la loi du contrat, la loi de la convention d'arbitrage et le lieu probable d'exécution. Tout ce qu'elle laisse ouvert se plaidera.

L'essentiel en une phrase

« Pour un million d'euros devant un arbitre unique, un barème vous dit le prix avant de commencer : 26 000 € au CIETAC, 27 500 € à la CAMP, 40 000 à 72 000 € à la SCC, moins de 62 000 € au SIAC, 34 000 à 81 000 € à l'ICC. Un compteur horaire ne donne le prix qu'à la fin : la LCIA publie une médiane observée de 104 000 € sur la tranche de 1 à 10 millions de dollars. Stipulez l'arbitre unique, vérifiez le seuil de la procédure accélérée, et, pour un litige maritime simple, allez devant une chambre maritime. »

Sources

Sources primaires uniquement : règlements, barèmes et calculateurs publiés par les institutions, consultés le 20 septembre 2026.

1. ICC, 2026 Arbitration Rules et Schedule of Fees (Part II, cas administrés en USD), en vigueur depuis le 1er juin 2026, iccwbo.org ; calculateur officiel des coûts, consulté le 20 septembre 2026 ; page Costs and Payment (filing fee de 5 000 USD, 6 000 USD TVA comprise pour les parties établies en France).
2. LCIA, Schedule of Arbitration Costs en vigueur depuis le 1er décembre 2023, lcia.org ; LCIA, Costs and Duration: 2017-2024 (30 décembre 2024), médianes par tranche de montant en litige.
3. SIAC, Rules 2025 (7e édition, 1er janvier 2025) et Schedule of Fees 2025, siac.org.sg ; calculateur officiel, exécuté pour 1 465 000 SGD, arbitre unique, partie étrangère.
4. HKIAC, 2024 Administered Arbitration Rules et 2024 Schedule of Fees applicable depuis le 1er janvier 2026 (annonce du 17 décembre 2025), hkiac.org ; calcul effectué sur les Schedules 1 à 3 pour 8 990 000 HKD.
5. SCC Arbitration Institute, Arbitration Rules 2023, Appendice IV (tarifs en vigueur depuis le 1er janvier 2024), sccarbitrationinstitute.se ; Rules for Expedited Arbitrations 2023.
6. Swiss Arbitration Centre, Swiss Rules of International Arbitration 2021, Appendice B, swissarbitration.org ; calcul effectué pour 946 000 CHF, arbitre unique.
7. ICDR-AAA, International Arbitration and Mediation Fee Schedule en vigueur depuis le 1er septembre 2025, icdr.org ; ICDR International Dispute Resolution Procedures (1er mars 2021), art. 1(4) et 38.
8. OMPI, Centre d'arbitrage et de médiation, Schedule of Fees and Costs en vigueur depuis le 1er juillet 2021, wipo.int/amc ; Règlement d'arbitrage et Règlement d'arbitrage accéléré 2021.
9. CIETAC, Arbitration Rules 2024 (1er janvier 2024), Appendice II, Schedule I (affaires internationales et à élément d'extranéité), cietac.org ; calcul effectué pour 7 675 000 RMB.
10. SCMA, Arbitration Rules 4e édition (1er janvier 2022), Schedule of Fees et Standard Terms of Appointment (Rule 40), scma.org.sg.
11. Chambre arbitrale maritime de Paris, Règlement d'arbitrage et barème des frais et honoraires en vigueur au 16 juin 2022, arbitrage-maritime.org.
12. CIRDI, Schedule of Fees 2023 (1er juillet 2023) et Memorandum on the Fees and Expenses 2022 (1er juillet 2022), icsid.worldbank.org.
13. Banque centrale européenne, taux de change de référence de l'euro du 18 septembre 2026, ecb.europa.eu.

Ce document est établi à des fins d'information générale et ne constitue pas une consultation juridique.